

Rapport du Président

Commission permanente

vendredi 5 juillet 2024

N° CP-2024-6-5-3

N° applicatif 9945

5 ème Commission

Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Direction

Direction sports et vie associative

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE ET LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

Résumé : Dans le cadre de leurs activités, compétences et projets respectifs, la Collectivité européenne d'Alsace et la Fédération Française de Handball ont affirmé le souhait de coopérer afin d'amplifier, dans le contexte d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et de leur héritage, le rayonnement et l'attractivité de son territoire et de ses équipements à travers la discipline du handball.

Cette convention est la première de ce type entre une fédération nationale et la Collectivité européenne d'Alsace, ce qui renforce le rôle de cette dernière comme acteur majeur dans le paysage sportif du territoire.

Forte de ses 500 000 licenciés et ses 2 300 clubs, la Fédération Française de Handball (FF Handball), affiliée à la Fédération Internationale de Handball, a pour objet d'organiser, de développer et de contrôler la pratique du handball et de ses pratiques dérivées, connexes et complémentaires en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'Outre-mer. La FF Handball promeut l'éducation par les activités physiques et sportives, et l'accès de toutes et de tous et cela sous toutes ses formes, dans le cadre de la délégation accordée par le Ministère chargé des sports.

La Collectivité européenne d'Alsace entend promouvoir et soutenir les pratiques sportives, individuelles comme collectives, facteurs d'épanouissement personnel et d'intégration sociale, pour le bénéfice de l'ensemble de la population alsacienne. Le handball, 3e sport le plus représenté en Alsace (et 2e sport collectif national derrière le football), jouit d'une position solide en Alsace, avec plus de 15 000 licenciés répartis au sein de 87 clubs affiliés. La discipline bénéficie d'un soutien appuyé de la Collectivité européenne d'Alsace travers de ses dispositifs d'aide aux clubs de territoire, de niveau national et de haut niveau, via également son fonds de soutien aux manifestations sportives ou encore grâce à son aide aux comité Haut-Rhin et comité Bas-Rhin.

La Collectivité européenne d'Alsace dès sa création en 2021 a été labellisée « Terre de Jeux 2024 »¹ par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques, confortant ainsi la volonté de notre collectivité de s'inscrire, comme la Fédération Française de Handball, dans la dynamique des prochains Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et ainsi profiter de cet événement pour dynamiser et développer la pratique sportive sous toutes ses formes et vers tous les publics.

Dans le cadre de leurs activités, compétences et projets respectifs, la Collectivité européenne d'Alsace et la Fédération Française de Handball ont le souhait de coopérer afin d'amplifier, dans le contexte d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et de leur héritage, le rayonnement et l'attractivité de son territoire et de ses équipements à travers la discipline du handball.

Ainsi, il vous est proposé de valider le principe d'un partenariat sur la période du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2028, établi autour des quatre axes suivants

- Axe n°1 : l'implantation et l'animation de terrains amovibles de handball à 4 logotés « Collectivité européenne d'Alsace », notamment pour la promotion du handball dans le milieu scolaire et auprès des clubs, ainsi que pour des actions développées par la Collectivité sur son territoire ;
- Axe n°2 : l'accueil sur le territoire de la Collectivité européenne d'Alsace de rencontres officielles des équipes de France A de handball, féminines comme masculines ;
- Axe n°3 : l'accueil des évènements de la Fédération Française de Handball (comme l'Incroyable Tournée en avril 2024 à Strasbourg) au sein du territoire de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- Axe n°4 : le développement du handball sur le territoire alsacien par l'accompagnement du comité Bas-Rhin et du comité Haut-Rhin dans l'optique de travailler à faire émerger une ligue d'Alsace de handball.

A cet effet, il vous est également proposé d'approuver la convention cadre, jointe en annexe au présent rapport, destinée à formaliser le partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et la FF Handball sur la période précitée, qui définit notamment les termes et conditions des engagements réciproques des deux parties, résumés comme suit :

Engagements de la Collectivité européenne d'Alsace :

- Accompagner l'acquisition par les deux comités de deux terrains amovibles dans (la limite d'un montant de 5000 € TTC par terrain) afin de promouvoir le développement de la pratique du Hand à 4, en lien avec le comité Haut-Rhin et le comité Bas-Rhin de handball, en proximité ou auprès des collèges et des clubs de handball du territoire de la **Collectivité européenne d'Alsace** ;
- Soutenir, en fonction des possibilités de la Collectivité et après analyse de sa part, les manifestations et événements sportifs organisés à l'initiative de la FFHandball sur le territoire alsacien dans les conditions définies à l'article 5 ci-après ;
- Accompagner, en fonction des possibilités de la Collectivité et après analyse de faisabilité de sa part, au travers des subventions issues des dispositifs de la politique sportive alsacienne et/ou si besoin d'achats de prestations de service de type parrainage en application du 3^e de l'article R.2122-3 du Code de la commande publique, les rencontres officielles des équipes de France A de handball féminines et masculines organisées au sein du territoire de la CeA, ainsi que des événements de handfauteuil d'importance et coconstruits entre la FFHandball et la Collectivité européenne d'Alsace ;

¹ et précédemment les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin en 2020 et 2019

- Fournir à la **FFHandball**, dans la mesure des possibilités de la **CeA**, toute aide en ingénierie utile au succès de l'ensemble des démarches nécessaires, notamment administratives, à l'organisation des actions liées à la présente **CONVENTION** ;
- Fournir tout support/document décidé communément entre la **Collectivité européenne d'Alsace** et la **FFHandball** ;
- Valoriser la mise en œuvre d'actions en lien avec les particularités territoriales et locales

Engagement de la FF Handball :

- Organiser des événements au sein du territoire de la **Collectivité européenne d'Alsace**, dont des rencontres officielles des équipes de France A de handball féminines et masculines, ainsi que des rencontres officielles de handfauteuil d'importance.; Les événements listés à l'annexe 1 sont organisés à l'initiative et sous la responsabilité de la **FFHandball** ;
- Mettre en avant l'image de la **Collectivité européenne d'Alsace** sur les événements organisés par la **FFHandball** et listés à l'annexe 1 ;
- Engager un travail entre la Collectivité européenne d'Alsace, la FFHandball, la ligue Grand Est de handball, le comité de handball du Haut-Rhin, le comité de handball du Bas-Rhin, pour la création d'ici fin 2028 d'une ligue d'Alsace de Handball, en application de l'article 5 de la loi n°2019-816 du 2 août 2019 susvisée et selon la volonté de toutes les parties prenantes.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le principe du partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Fédération Française de Handball sur la période du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2028, afin d'amplifier, dans le contexte d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et de leur héritage, le rayonnement et l'attractivité du territoire alsacien et de ses équipements à travers la discipline du handball.

Ce partenariat est établi autour des quatre axes suivants :

- axe n°1 : Implantation et animation de terrains amovibles de handball à 4 logoté « Collectivité européenne d'Alsace », notamment pour la promotion du handball dans le milieu scolaire sur le territoire de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- axe n°2 : Accueil sur le territoire de la Collectivité européenne d'Alsace de rencontres officielles des équipes de France A de handball ;
- axe n°3 : Accueil des événements de la FFHandball (Incroyable tournée, etc.) au sein du territoire de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- axe n°4 : le développement du handball sur le territoire alsacien par l'accompagnement du comité Bas-Rhin et du comité Haut-Rhin dans l'optique de travailler à faire émerger une ligue d'Alsace de handball ;

- d'approuver la convention cadre de partenariat jointe en annexe au présent rapport à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Fédération Française de Handball destinée à formaliser le partenariat précité et de m'autoriser à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

